

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RENCONTRE DES MEMBRES

Le mercredi 15 février 2023, à 18 h 30
Salon du personnel à l'École de la Passerelle

Présences : Mesdames	Nathalie Amyot Sarah Audet-Therrien Érika Avoine, invitée Lysanne Bélanger, substitut Sonia Bonneville Jessica Bouchard Sunny Breuil Marie-Ève Deschênes, substitut Johanne Hébert Sammy Jolin Marie-Hélène Leclerc Sabrina Thériault
Absences : Mesdames	Sophie Baron Caroline Buteau Koralie Tanguay
Monsieur	Marc-André Fournier

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance, présentation des membres et vérification du quorum

Après vérification du quorum, madame Hébert procède à l'ouverture de la réunion à 18 h 28.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Jessica Bouchard procède à la lecture de l'ordre du jour. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Sarah Audet-Therrien.

CE-23-02-01 Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 14 décembre 2022

Madame Jessica Bouchard procède à l'adoption du procès-verbal. Une correction doit être apportée au point 8. Nous devons lire madame Marie-Hélène Leclerc et non madame Marie-Ève Leclerc. À la suite de cette correction, le procès-verbal est adopté par madame Sarah Audet-Therrien.

CE-23-02-02 Adopté à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 14 décembre 2022

Aucun suivi à faire.

5. Questions du public

Question à venir au point 6 par madame Jessica Bouchard.

6. Ma vie à l'école (présentation des résultats de la consultation des élèves du 1^{er} cycle)

Comme mentionné à la dernière réunion, madame Érika Avoine, psychoéducatrice, a consulté les élèves de 1^{re} et 2^e année, en novembre, afin de connaître leur perception face à l'école.

Cette dernière a participé à notre rencontre afin de nous présenter les résultats du questionnaire. Elle nous présente un « Powerpoint » de la compilation pour chacune des questions. Il est important de préciser que le personnel dispensant des questions n'a pas suggéré les réponses aux enfants.

Entre le 20 mars et le 27 avril, un 2^e sondage (SEVEC) sera remis aux mêmes élèves. Madame Avoine sera accompagnée de l'éducatrice spécialisée et de la titulaire pour effectuer la passation du questionnaire aux élèves. Le personnel sera également amené à y répondre. Nous aurons donc un bel aperçu du bien-être de tous à notre école. L'objectif de cette consultation nous permettra de formuler des objectifs plus précis à même notre nouveau projet éducatif et d'organiser nos interventions pour contribuer à maintenir un climat scolaire positif.

On s'aperçoit que la période du soir au service de garde est plus difficile. Madame Marie-Hélène Leclerc précise que c'est normal, car les élèves sont plus fatigués et le cadre est différent. De plus, cela fait deux ans que les élèves ne fréquentent pas l'école à temps complet (COVID-19).

Les actions prises par l'équipe seront :

- La poursuite du projet Étincelle même au service de garde ;
- La poursuite des ateliers « Moozoom » en classe ;
- La continuité de l'utilisation du porte-clés de la résolution de conflits ;
- La création d'une vidéo afin de présenter les bons comportements à suivre ;
- De mettre des livres à la disposition de tous en lien avec la résolution des conflits.

La direction veut poursuivre sa collaboration avec monsieur Rémi Houde, conseiller pédagogique, pour l'implantation du portail Mozaïk-Soi (suivi des observations et interventions) en 2023-2024. Il est également souligné que les enseignantes et les éducatrices devront porter une ceinture de couleur afin de bien s'identifier auprès des enfants lorsqu'ils surveillent dans la cour d'école.

On rassure un parent lorsqu'un élève a un protocole, il n'a pas de passe-droit lorsqu'il fait une mauvaise action. C'est certain que l'équipe ne tolère pas de violence à l'école tant verbale que physique. Depuis quelques années, le personnel remarque une augmentation d'opposition chez les élèves. Un enfant que se fait dire non se fâche et a tendance à faire des crises.

7. Titulaires, spécialiste et orthopédagogue

On donne la parole à madame Lysanne Bélanger. Elle nous mentionne les activités organisées ou à venir à notre école :

- ✓ 14 février : Bal de la Saint-Valentin. Chacune des classes devait élire une reine et un roi. Toute la classe choisissait un élève à l'attitude positive pour la classe.
- ✓ 20 février : Festi-Neige pour les deux écoles en collaboration avec les élèves de 5^e année de l'École Saint-Louis-de-France.
- ✓ En février : Madame Sophie Baron a permis aux élèves du primaire d'aller patiner. On mentionne l'implication des parents lors de ces belles activités.

Madame Marie-Hélène Leclerc poursuit en nous informant de la visite de l'équipe Force 4. Comme l'École des Petits-Cheminots était parrainée par Le Défi Pierre Lavoie, nous avons eu

droit à un tournage vidéo à notre école le 10 février dernier. Cette vidéo sera présentée le 27 mars. Un courriel sera envoyé à chacun des parents afin de les informer.

Madame Sammy Jolin, orthopédagogue, a mentionné qu'elle a fait des tests de fluidité dernièrement et qu'elle le refera en fin d'année.

8. Élèves en plein air, neurones en santé

Madame Marie-Hélène souligne qu'elle est accompagnée par l'Unité régionale sport et loisir de Chaudière-Appalaches (URLS) et le Centre de services scolaire des Navigateurs pour la réalisation d'une piste d'hébertisme dans la cour de l'École de la Passerelle. Notre institution a reçu un montant de 50 000 \$ en subvention gouvernementale. Le projet est déjà bien avancé et des réunions avec l'URLS sont à venir pour finaliser celui-ci d'ici l'été 2023.

9. Marché printanier – Service de garde

Madame Nathalie Amyot, responsable, nous informe que tous les élèves inscrits au service de garde confectionneront des objets artisanaux, des semis et autres qu'ils vendront aux parents lors du premier Marché printanier qui aura lieu le jeudi 18 mai de 15 h 45 à 17 h pendant la semaine des services de garde. Elle prend le temps de nous montrer le montage « Powerpoint » qu'elle a réalisé pour ce beau projet. Les profits amassés serviront à faire vivre une belle activité à la fin de l'année. Elle précise qu'il n'y a pas de journée fixe pour la fabrication des objets. Madame Jessica Bouchard mentionne qu'on pourrait s'inscrire au projet entrepreneurial afin d'avoir des subventions. Madame Jessica Bouchard approuve ce beau projet.

CE-23-02-03

Adopté à l'unanimité.

10. Nouveaux élèves du préscolaire – Les trois journées pédagogiques du mois d'août

Madame Hébert prend la parole et explique qu'elle s'est informée auprès de plusieurs autres directions et de madame Guylaine Maurice, agente de transition du CSSDN, pour la présence des élèves de 4 et 5 ans lors des premières journées pédagogiques, en août.

Les recherches tendent à favoriser les rentrées progressives et les journées pédagogiques ne correspondent pas aux besoins des enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école, car ils n'ont pas de repères. Les parents font confiance à l'équipe-école. D'ailleurs, afin de rassurer les enfants, on jumelle l'éducatrice du service de garde à la titulaire, lors des cinq premières journées d'école. Les enfants peuvent ainsi identifier plus facilement les figures d'attachement.

Dorénavant, le service de garde ne sera plus offert aux nouveaux élèves de 4 ans et 5 ans, sauf pour ceux qui auront déjà fréquenté la maternelle 4 ans. Un ajout sera fait à cet effet à même la régie interne du service de garde.

CE-23-02-04

Ce point est approuvé à l'unanimité.

11. Temps accordé pour chaque matière obligatoire et à option 2023-2024

Madame Hébert explique que le MEES établit, à titre indicatif, un tableau contenant les matières obligatoires enseignées chaque année et le nombre d'heures par semaine pour les autres matières. Par la suite, avec les balises déjà établies, l'équipe-école se penche sur les besoins et les priorités pour notre clientèle. L'équipe-école, avec les balises déjà établies, propose cette grille-matières.

Les profils ne peuvent pas se faire au 1^{er} cycle. Madame Sarah Audet-Therrien approuve la grille-matières.

CE-23-02-05

Adopté à l'unanimité.

12. Changement de dates des rencontres du conseil d'établissement des mois de mai et juin 2023

Madame Johanne Hébert demande de changer les dates de nos rencontres en mai et juin.

Elle propose une rencontre le 17 mai en remplacement du 24 mai, car elle doit faire approuver son budget. De plus, le 14 juin, c'est le bassin des enseignants. Comme elle se doit d'être présente, elle demande de déplacer la rencontre au mardi 6 juin.

CE-23-02-06

Adopté à l'unanimité.

13. Critères de sélection d'une direction d'établissement scolaire

La nouvelle directrice générale fonctionne différemment en lien avec le choix des directions. C'est madame Hébert qui devra faire le suivi à madame Lucas. Cette dernière nous confirme la poursuite de son mandat à l'École des Petits-Cheminots, l'an prochain.

Advenant un changement de direction, les membres du Conseil d'établissement de l'École des Petits-Cheminots souhaitent mentionner leurs critères :

- Une direction à l'écoute du personnel qui privilégie le travail d'équipe et les habiletés/compétences/intérêts de chacun ;
- Une direction qui fait confiance à son personnel ;
- Une direction transparente qui communique avec le personnel ET les parents ;
- Une direction qui n'impose pas sa vision personnelle ;
- Une direction qui vise la stabilité de l'équipe-école.

CE-23-02-07

Adopté à l'unanimité.

14. Rapport de la présidente

Madame Jessica Bouchard n'a rien à signaler.

15. Rapport de la responsable du comité de parents

Madame Sarah Audet-Therrien n'a pas eu de rencontre ce mois-ci, car la rencontre a été annulée. En janvier, il a été question de l'écriture cursive et script. Les études tendent à démontrer qu'il vaut mieux apprendre un seul type d'écriture. Il y a six ans, l'équipe-école a entrepris des recherches et a travaillé de concert avec le personnel de l'École Saint-Louis-de-France. Il a été convenu que l'écriture script serait enseignée aux élèves. Nous poursuivons ainsi jusqu'à ce qu'il y ait une directive claire à cet effet provenant du CSSDN.

16. Rapport de la responsable de l'OPP

Madame Hébert mentionne le total des ventes de la campagne de financement Ketto à ce jour :

- Passerelle : 1606 \$
- Notre-Dame : 815 \$

On mentionne que c'est beaucoup deux campagnes de financement la même année. Dès l'an prochain, l'École des Petits-Cheminots se limitera à une seule campagne par année.

CE-23-02-08

Adopté à l'unanimité.

Madame Thériault fait un rappel de la conférence de madame Martin, nutritionniste, qui se tiendra le lundi 20 février. C'est madame Ève Éthier-Martel qui a fait l'affiche de la conférence. Les membres soulignent son excellent travail. Un dernier message sera transmis aux parents le jeudi 16 février. On demande que ce courriel soit court et accrocheur. Beaucoup de commentaires positifs sur la nouvelle politique alimentaire.

Madame Sabrina informe l'assemblée des travaux déjà entrepris pour le pique-nique annuel qui se tiendra le 12 juin et remis au 13 juin en cas de pluie. Ces derniers sont en discussion avec des Food-trucks et d'autres organismes. D'ailleurs, ils planifient faire une réunion le 22 février avec certains membres du personnel et les parents de l'OPP.

Elle souligne qu'ils préparent la Semaine de reconnaissance du personnel qui aura lieu du 13 au 17 mars (3^e semaine du mois).

Madame Sarah Audet-Therrien demande la raison pour laquelle les photos de groupe de la classe de Marianne n'ont pas été remises. Madame Sonia Bonneville fera le suivi.

En mars, madame Jessica Bouchard nous transmettra les dates choisies pour la prise de photos.

Madame Hébert mentionne l'efficacité de l'OPP. Ils sont très proactifs et dynamiques.

17. Rapport de la responsable du service de garde

Madame Nathalie Amyot a préparé plusieurs tableaux qu'elle nous présente.

Elle nous informe du nombre d'élèves inscrits lors des journées préventives et pendant la semaine de relâche. Il est convenu que lors de celle-ci, la fratrie qui fréquente l'École Saint-Louis-de-France pourra s'inscrire au service de garde de notre école.

Dès l'an prochain, ce seront les membres du CÉ qui détermineront si le service de garde restera ouvert ou fermé lors de la semaine de relâche. Dans la régie interne du service de garde, il est déjà indiqué qu'il y aura fermeture du service s'il y a moins de 36 élèves, en raison de la rentabilité. Nous maintenons ce nombre.

Mme Nathalie nous informe que lors de la semaine de relâche, nous n'avons pas le droit de planifier à l'horaire du personnel en surplus; chaque éducatrice doit être affectée à une tâche. De plus, nous devons payer une ressource supplémentaire à l'École Notre-Dame, car il y a des parents qui laissent leur enfant sans surveillance à l'arrivée et les laissent se rendre seul à l'école, le matin. Ainsi, nous nous assurons de leur sécurité.

On propose de sensibiliser les parents lorsqu'ils font une inscription de leurs enfants pour les journées pédagogiques. À la demande des membres, on devra indiquer dans le Billet d'embarquement le message suivant : Saviez-vous que lorsque vous réservez une place pendant une journée pédagogique, le service de garde est pénalisé financièrement si votre enfant n'y va pas ?

Une demande est aussi formulée afin qu'on puisse ajouter et/ou enlever des enfants lors de l'inscription aux journées pédagogiques. Il est proposé d'inscrire une phrase sur les formulaires des inscriptions des journées pédagogiques. En voici un exemple : « Vous pouvez modifier votre inscription **jusqu'à 10 jours** avant la date de la journée pédagogique ». Mme Nathalie nous mentionne qu'il n'est pas si évident de le faire pour chaque journée. Elle fera son possible pour répondre à cette demande.

Un suivi est fait concernant les activités parascolaires. Nous observons que la ponctualité des entraîneurs de soccer n'est pas adéquate. Nous demandons également de faire laver les mains des enfants avec de l'eau et du savon, même lors du parascolaire.

Madame Hébert est agréablement surprise de la bonne participation des élèves aux activités parascolaires. Madame Thériault se dit très satisfaite de la danse. Les parents reçoivent une vidéo de leur enfant à chacun des cours.

Il est demandé par l'assemblée de poursuivre les activités parascolaires (soccer et danse) pour une deuxième session.

Adopté à l'unanimité.

18. Rapport de la direction

Madame Hébert mentionne la pénurie du personnel au service de garde de l'École Notre-Dame. Enseignantes, responsable et même la direction doivent mettre la main à la pâte pour combler ce manque d'éducatrices.

Madame Cynthia Côté, éducatrice spécialisée, a donné sa démission pour travailler près de sa résidence sur la Rive-Nord. Pour le moment, cette dernière ne sera pas remplacée dû à la pénurie. Mesdames Lise et Alexandra, éducatrices spécialisées, prendront le relais. Madame Jessica Bouchard demande si elle sera remplacée, l'an prochain. Selon madame Hébert, tout dépendra du nombre de nouvelles éducatrices qui travailleront au CSSDN et du budget.

Madame Marie Mougnet, psychologue, retourne en France à la fin mars. Pour le moment, elle fait beaucoup d'évaluations. La directrice a demandé à la direction générale si elle pouvait garder cette dernière à l'emploi de notre école en travaillant à distance. Ce qui a été accepté.

Madame Sophie Marcoux, psychoéducatrice, quittera le 3 avril pour son congé de maternité et sera remplacée par une agente en réadaptation.

Monsieur Alfonso Segundo Balaguera Cala, concierge classe II, est de retour à l'École de la Passerelle.

Dernièrement, nous avons reçu la visite d'optométristes de l'École de la vue, à l'École de la Passerelle. Pour ce qui est de l'École Notre-Dame, ils viendront ultérieurement.

Madame Sarah Vaillancourt, hygiéniste dentaire, a rencontré les élèves de 2^e année de l'École Notre-Dame dans la semaine du 6 février. Elle sera à l'École de la Passerelle dans la semaine du 20 février.

Des modifications seront apportées à l'activité d'accueil des nouveaux élèves du préscolaire 4 ans et du préscolaire 5 ans. Les parents accompagneront leur enfant dans la classe et effectueront un parcours tout en découvrant l'école et il y aura des kiosques d'information.

Un total de 100 % de notre clientèle s'est réinscrit en février via la plateforme Mozaïk.

Le 2^e bulletin sera accessible aux parents le 15 mars dans Mozaïk.

Les travaux à l'École Notre-Dame dans la classe de maternelle 4 ans et dans le local du service de garde sont confirmés pour l'été 2023.

À la demande des services éducatifs, des vidéastes professionnels seront à notre école le 23 février afin d'effectuer un tournage promotionnel en lien avec les élèves de la maternelle 4 ans et leurs parents (1 heure). Cette vidéo sera accessible aux nouveaux parents qui feront l'inscription de leur enfant.

19. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 20 h 20. Proposé par madame Jessica Bouchard.

Adopté à l'unanimité.

CE-23-02-10

Jessica Bouchard
Présidente

Johanne Hébert
Directrice